

TAXI 12-17 FORMULAIRE D'AUTORISATION DES PARENTS

J'autorise mon enfant _____

à se procurer la carte de membre du Taxi 12-17 au coût de 12 \$.

La carte de membre expire lorsque le membre atteint ses 18 ans.

- Nom de l'enfant _____
- Adresse _____ Code postal _____
- Téléphone _____
- Date de naissance _____
- Âge _____ Aura 18 ans en quelle année ? _____
- Établissement scolaire _____

- *J'accepte que mon enfant participe et je comprends que la Ville de Sainte-Julie peut interrompre ce service pour des raisons majeures.*
- *Je m'engage à inviter mon enfant à suivre toutes les règles de ce service de transport public tel que décrit dans le code d'éthique du membre.*
- *Je reconnais et j'apprécie l'effort de la Ville de Sainte-Julie dans ce service innovateur de transport public et sa contribution financière.*
- *J'autorise la Ville de Sainte-Julie à correspondre avec mon enfant à son adresse courriel afin de valider la satisfaction du service ou encore pour recevoir de la publicité sur des activités de loisir offertes aux jeunes à Sainte-Julie.*

Adresse courriel de l'enfant _____
(s.v.p. écrire lisiblement)

Adresse courriel d'un parent _____

Nom du parent ou tuteur
(en lettres moulées) _____

Signature du parent ou tuteur _____

Adresse
(si différente de celle du membre) _____

Téléphone _____ Code postal _____

Date _____



TAXI 12-17

CODE D'ÉTHIQUE DU MEMBRE

1. Je m'engage à respecter les règles de fonctionnement et les horaires d'utilisation du Taxi 12-17;
2. Je m'engage à présenter ma carte de membre au chauffeur de taxi à chaque déplacement;
3. Je m'engage à défrayer ma partie du tarif de chaque déplacement et à ne remettre aucun pourboire au chauffeur de taxi;
 - **déplacement local** (*incluant la station Ski Saint-Bruno*) :
6 \$ aller simple;
 - **déplacement externe:**
12 \$ aller simple, à partager entre les passagers;

Je m'engage à être responsable de mon ami non membre, âgé entre 12 et 17 ans et de m'assurer qu'il débourse le montant de 1 \$ pour un déplacement local et de 2 \$ pour un déplacement externe;

4. Je m'engage à utiliser un comportement et un langage respectueux dans le taxi;
 5. Je m'engage à confirmer mon arrivée auprès de mes parents après chaque déplacement;
 6. En cas de perte de ma carte de membre, j'assumerai les frais de remplacement de 3 \$;
 7. Je m'engage à ne pas inviter une personne de 18 ans et plus et de moins de 12 ans;
 8. Je m'engage à communiquer un commentaire ou une plainte, s'il y a lieu, au Service des loisirs au 450 922-7122 ou à l'adresse courriel loisirs@ville.sainte-julie.qc.ca.
- La carte de membre expire lorsque le membre atteint ses 18 ans.
 - Il est permis pour un seul membre d'utiliser le taxi pour les déplacements locaux incluant Ski Saint-Bruno.

Nom du membre

(s.v.p. écrire lisiblement)

Signature

Nom du parent ou tuteur
(en lettres moulées)

Signature

(s.v.p. écrire lisiblement)

En cas d'irrespect du code d'éthique par le membre, la Ville de Sainte-Julie se verra dans l'obligation de suspendre les services de la carte de membre pour une durée de trois mois, et ce, après deux avertissements au membre.

Date _____